

NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX
D'ASSURANCE EXCLUSIFS
AXA FRANCE

EI - SUDRET, BERTRAND

11 BD GAMBETTA

46000 CAHORS

☎ 05 65 30 57 95

@agence.dsbcahors@axa.fr

N° ORIAS 07013865;07012576

orias.fr

VOTRE CONTACT SINISTRE

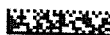
☎ 09 70 82 18 22

VOTRE CONTACT ASSISTANCE

☎ 01 55 92 26 92



Assurance et Banque



EIRL COLON AMANDINE
950 PISSEPOURCEL
46090 FLAUJAC POUJOLS

LE 7 DÉCEMBRE 2023

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
**MULTIRISQUE
PROFESSIONNELLE**
10784173504

Période du
01/01/2024 au 31/12/2024

Votre référence Client
1401863804

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'**appli Mon AXA**



Votre + AXA

Avec le Service « Crise
Majeure », nous vous
accompagnons 24h/24 et
7j/7, en cas de situation
de crise affectant l'activité
de votre entreprise.

AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

Votre contrat MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous nous faites confiance pour la gestion de votre contrat, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **462,60 € TTC**.

Vous avez choisi le paiement mensuel par prélèvement automatique sur le compte bancaire CL CAHORS, n° IBAN FR30300020131XXXXXXX429U34, dont le titulaire est COLON AMANDINE. Vous trouverez, au verso, un échéancier vous indiquant chaque date et montant de prélèvement.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, vos Agents Généraux AXA France

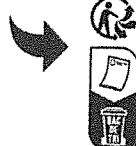
VOTRE COTISATION MENSUELLE

Cotisation HT	32,46 €
+ Taxes	3,34 €
+ Frais de gestion	2,75 €
Votre cotisation TTC mensuelle	38,55 €

Sont incluses les cotisations TTC pour les garanties suivantes : Catastrophes Naturelles 1,61 €

Vos Agents Généraux sont soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Ils sont rémunérés par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

Plus d'informations au verso



VOS INFORMATIONS

Le bien assuré : SALON L AUTHENTIQUE 4 RUE DU LAC DE LERGNE 46090 ARCAMBAL.

Vous êtes locataire de ces locaux, d'une superficie de 30 m².

Votre chiffre d'affaires annuel ou vos honoraires hors TVA : 30 000,00 €.

La valeur de l'indice Fédération Française du Bâtiment (FFB) à l'échéance de votre contrat est de : 1 153,70.

Il est essentiel de nous communiquer tout changement pouvant avoir un impact sur les conditions de votre contrat (superficie des locaux, activité annexe, nouvelle machine, augmentation de votre chiffre d'affaires...).

VOS AVANTAGES ⁽¹⁾



Frais liés au recrutement d'une personne en intérim pour vous remplacer pris en charge, en cas d'incapacité temporaire accidentelle.

Les crises cardiaques ou accidents vasculaires sont considérés comme des « accidents » garantis.



Vol d'argent liquide garanti au sein de vos locaux professionnels, à votre domicile ou au domicile d'un préposé et durant vos trajets.

Détériorations immobilières couvertes en cas d'effraction et cambriolage.



Frais de recherche de fuites sur les canalisations intérieures (y compris inaccessibles) couverts.

Dommages causés par l'eau provenant de sprinklers couverts.



Le bris de matériels non informatiques couvert jusqu'à 50 fois l'indice FFB (établi ci-dessus) sans déclaration nécessaire de leur valeur lors de la souscription.

(1) Selon les clauses et conditions de votre contrat. Retrouvez le détail de vos garanties dans vos Conditions générales et particulières.

VOTRE ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT

Voici les dates et montants des prélèvements à venir sous réserve d'une modification de votre contrat ou d'une évolution des taxes ou contributions imposées par la réglementation.

Dates de prélèvement	Montants	Dates de prélèvement	Montants
05/01/2024	38,55 € ⁽¹⁾	05/07/2024	38,55 €
05/02/2024	38,55 €	05/08/2024	38,55 €
05/03/2024	38,55 €	05/09/2024	38,55 €
05/04/2024	38,55 €	05/10/2024	38,55 €
05/05/2024	38,55 €	05/11/2024	38,55 €
05/06/2024	38,55 €	05/12/2024	38,55 €
		Total	462,60 €

(1) Le premier prélèvement peut inclure quelques centimes supplémentaires qui correspondent aux arrondis.

Votre fidélité est récompensée !
Grâce aux années qui comptent...
Après 2 ans sans sinistre, les franchises ne
sont plus appliquées (hors franchise
« Catastrophes naturelles »).